



INSCRIPTIONS AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT

Publication du 2^{ème} trimestre des collectivités affiliées
au Centre de Gestion de la Manche

AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Catégorie : A

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LORANT Nathalie	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE	attaché principal	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/02/2025
Mme ROYER Annie-Claude	VILLE DE MORTAIN-BOCAGE	attaché principal	1	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme FLEJEO Elisabeth	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	Non	
Mme BRIENS Manuella	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	Non	
Mme CAPELLE Emilie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	3	Non	
Mme MORIN Marie-Line	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	4	Non	
Mme LOQUE Valérie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	5	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme MILAN Béatrice	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	infirmier en soins généraux hors classe	1	Non	conditions remplies à compter du 16/04/2025

Catégorie : B

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme AUBRY Maud	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme OLLIVIER-HEBERT Marielle	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	rédacteur principal de 1ère classe	1	Non	
Mme BOULLE Stéphanie	VILLE DE GRANVILLE	rédacteur principal de 1ère classe	1	Oui	
Mme LE DAIN Magdaléna	VILLE DE GRANVILLE	rédacteur principal de 1ère classe	2	Non	
Mme GOHIN Sabrina	VILLE DE GRANVILLE	rédacteur principal de 1ère classe	3	Oui	
Mme HEBERT Blandine	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Oui	
Mme BENARD Lydie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BEAUQUET Sabrina	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	
Mme CAUCHEBRAIS Sylvie	COMMUNE DE LE ROZEL	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	
M. OSMOND Sylvain	MANCHE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	
M. BERNARD Thierry	VILLE DE GRANVILLE	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme LEGASTELOIS Christine	VILLE DE SAINT-JAMES	rédacteur principal de 2ème classe	1	Oui	
Mme MARIE Agnès	VILLE DE VALOGNES	rédacteur principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BANSE Adèle	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	animateur principal de 2ème classe	1	Oui	
Mme LE CHANU Anne	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	animateur principal de 2ème classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
M. VIARDOT Sébastien	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	animateur principal de 2ème classe	1	Non	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme BAILLARD Anita	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	assistant de conservation principal de 1ère classe	1	Non	
Mme ROULLEY Micheline	VILLE DE GRANVILLE	assistant de conservation principal de 1ère classe	1	Non	
Mme BLOMME Ida	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	assistant de conservation principal de 2ème classe	1	Non	
M. THELLIER Pierre	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	assistant de conservation principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. LE CORRE Olivier	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	Oui	conditions réunies à compter du 05/02/2025

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme AVICE Annie	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Non	
Mme LEPLUMEY Caroline	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	Non	
Mme LEPLUMEY Pauline	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	aide-soignant territorial de classe supérieure	3	Non	Conditions remplies à compter du 24/02/2025

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LANDRY Hélène	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	Non	conditions remplies à compter du 24/10/25
Mme HUE Camille	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	Non	
Mme JORET Elodie	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	Non	
Mme NEEL Estelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	2	Non	
Mme VAUTIER Angélique	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025

FILIERE : sportive

CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. DROGUET Frédéric	VILLE DE GRANVILLE	éducateur des APS principal de 1ère classe	1	Non	
M. QUINETTE Charly	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	éducateur des APS principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. CAUGNE Patrick	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	technicien principal de 1ère classe	1	Non	
M. FERRAND Philippe	MANCHE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	technicien principal de 1ère classe	1	Non	
M. VARIN Clément	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	technicien principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025
M. DEBROISE Arnaud	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)	technicien principal de 2ème classe	1	Non	
M. CHARRIER Jacques	VILLE DE COUTANCES	technicien principal de 2ème classe	1	Non	
M. CLEMENT Sylvain	VILLE DE GRANVILLE	technicien principal de 2ème classe	1	Non	

Catégorie : C

FILIERE : administrative

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme GUILLEMET Gaëlle	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme CUISINIER Christine	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme PIOLINE Amélie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme FAUTREL Sylvie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme CHAPLAIN Christelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme AMIOT Sylvie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 20/12/2025
Mme COUILLARD Elise	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DENNER Sylvie	COMMUNE D'YQUELON	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme DESPLANQUES-CAILLIEZ Clotilde	SYNDICAT MIXTE DU PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LEPAINTEUR Patricia	VILLE DE CONDE-SUR-VIRE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LE RAY Karine	VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/02/2025
Mme HUBERT Emilie	VILLE DE GRANVILLE	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme COURVAL Lucie	VILLE DE VALOGNES	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme MAUGER Valérie	VILLE DE VALOGNES	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme GIRARD Lucille	CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme GARNON Laurene	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme PIRON Océane	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Oui	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme HANTRAIS Aurélia	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme ALPHONSE-DUPONT Lucile	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4	Non	
Mme OUTREQUIN Magali	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme GABLIER Juliette	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Non	
Mme LEPELTIER-DELPHINE Charline	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme LOSLIER Anita	COMMUNE DE DRAGEY-RONTHON	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme JOSSEAUME Magalie	COMMUNE DE LA LUCERNE-D'OUTREMER	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEMORTELLEC Céline	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LALLINEC Nathalie	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme BOULY Laure	VILLE DE BRIX	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme DELACOUR Andréa	VILLE DE BRIX	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Oui	conditions remplies à compter du 01/09/2025
Mme PERIER Sara	VILLE DE CREANCES	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	
Mme YGER Valérie	VILLE DE GRANVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme BEAUQUET Christine	VILLE DE GRANVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	2	Oui	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme MARAIS Déborah	VILLE DE GRANVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme LECHEVALIER Elodie	VILLE DE GRANVILLE	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	4	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme DESLANDES Marine	VILLE DE LES PIEUX	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	
Mme BIDARD Stéphanie	VILLE DE LESSAY	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme SOLLIER Emilie	VILLE DE PERIERS	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Oui	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme GREY Sophy	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme GOLDMUND Martine	VILLE D'ISIGNY-LE-BUAT	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : animation

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. PIOLIN Nils	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	
M. MAILLARD Michel	VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/02/2025
M. LEPERTEL Sébastien	VILLE DE GRANVILLE	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme FOUILLEUL Aurélie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme LETELLIER Nathalie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Non	
M. KEROUAS Brendan	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	Non	
Mme HEBERT Nathalie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non	
Mme GONET Estelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Non	
Mme GILLETTE Elodie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	Non	
Mme PELLERIN Amélie	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEMORTELLEC Céline	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	Non	

FILIERE : culturelle

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme PERRIER Lydia	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non	
M. CUQ Mathieu	VILLE DE GRANVILLE	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme LETEINTURIER Céline	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	Non	
Mme FRANCOIS Catherine	VILLE DE VALOGNES	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme MICHEL Patricia	CCAS DE COUTANCES	agent social principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme REYNIER Isabelle	CCAS DE COUTANCES	agent social principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme BELLAMY Isabelle	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 1ère classe	1	Non	
Mme HATTE Virginie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	agent social principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme CHOQUART Carine	VILLE DE GRANVILLE	agent social principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme BERNARD Agnès	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 2ème classe	1	Non	
Mme QUENAULT Jessica	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 2ème classe	2	Non	
Mme SPETER Véronique	CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE	agent social principal de 2ème classe	3	Non	

FILIERE : sanitaire et sociale

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme LEPAULOUX Adélaïde	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	
Mme RIESNER Marie	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	Non	conditions remplies à compter du 05/03/2025

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme DESFOURS Valérie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme GUERIN Dany	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme MOTTIN Anita	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme VIDELOUP Virginie	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme LEMARDELE Mireille	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme DINCUFF Nathalie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. TARDIF Sylvain	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme BEUVE Christine	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme PERIER-DESHOGUES Valérie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	
Mme FOUCHARD Virginie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6	Non	
Mme CAMPAIN Françoise	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	7	Non	
Mme BERGERE Stéphanie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	8	Non	
Mme PICQUENARD Karelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	9	Non	
Mme AUMONT Stéphanie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	10	Non	
Mme PIQUET Aurélie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	11	Non	
Mme SALEM Angéline	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	12	Non	
Mme BOURLIER Sylvie	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	13	Non	
M. LEMONNIER Thomas	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	14	Non	
M. PRIEST Sébastien	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MADEC Stéphane	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme HALLEY Florence	COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. DUCHEMIN Christophe	COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. LE MARINEL Jérôme	COMMUNE DE CLITOURPS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. LE MARINEL Jérôme	COMMUNE DE LA PERNELLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LEBIEZ Nathalie	COMMUNE DE TAMERVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. LE MARINEL Jérôme	COMMUNE DE TEURTHEVILLE-BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. CAUVIN Christophe	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/10/2025
M. MASURE Laurent	VILLE DE CONDE-SUR-VIRE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. JANVILLE Martin	VILLE DE COUTANCES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. FAVRAY Franck	VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. ARNAUD Yoann	VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
Mme GIRARD Noëlla	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
Mme LEFEVRE Emilie	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. LEROY Yoann	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Non	
Mme MARIE Catherine	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme ROULEAU Valérie	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	5	Non	
M. LEVEE Lucien	VILLE DE LESSAY	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. ANDRE Antoine	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Non	
M. MESNIL Dominique	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Non	
M. LACOMBE Vincent	CCAS DE COUTANCES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEDIORON Marie-Françoise	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LACOMBE Joël	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme MONTAIGNE Christelle	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. LEDOYEN Wilfried	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	
Mme RUALLEM Lolita	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	Non	
M. TERRY Benoit	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	Non	
Mme LESAUVAGE Marjolaine	COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	6	Non	
Mme DUTERTRE Elise	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEMAITRE Véronique	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. VIGOR Patrick	COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
Mme HAMEL Amélie	COMMUNE DE DIGOSVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/09/2025
Mme LESAUVAGE Marjolaine	COMMUNE DE NICORPS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. ESNOUF Loïc	COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-CUVES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEMOINE Sophie	COMMUNE D'YQUELON	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme FOLLIOU Christelle	SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LEFEVRE Benjamin	VILLE D'AGON-COUTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme LEGRAND Estelle	VILLE D'AGON-COUTAINVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	Conditions remplies à compter du 01/11/2025.
M. RENARD Jean-Michel	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/03/2025
Mme DANET Elodie	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. LEMAITRE Fabien	VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	Non	conditions remplies à compter du 01/11/2025
M. SCELLES Vincent	VILLE DE COUTANCES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme BOUDESSEUL Sylvie	VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
M. LEGOUPIL Thibault	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Oui	
M. SAINJON Mickaël	VILLE DE GRANVILLE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	
M. LEFRAS Thierry	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	conditions remplies à compter du 01/06/2025
Mme BERTRAND Virginie	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	Non	
Mme CAUDRON Isabelle	VILLE DE VALOGNES	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	Non	

FILIERE : technique

CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Agent	Collectivité	Grade d'avancement	Ordre de mérite	Examen professionnel	Observation(s)
M. NICOLLE Vincent	COMMUNE DE LE MONT-SAINT-MICHEL	agent de maîtrise principal	1	Non	
M. DUCHEMIN Yoann	VILLE DE COUTANCES	agent de maîtrise principal	1	Non	conditions remplies à compter du 01/12/2025
M. CHOLOT Pascal	VILLE DE COUTANCES	agent de maîtrise principal	2	Non	
Mme NAVEAU Michèle	VILLE DE GRANVILLE	agent de maîtrise principal	1	Non	conditions remplies à compter du 01/11/2025
M. LELANDAIS Jérôme	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	agent de maîtrise principal	1	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme RAVENEL Mireille	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	agent de maîtrise principal	2	Non	conditions remplies à compter du 01/07/2025
M. LEONARD Christophe	VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	agent de maîtrise principal	3	Non	

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'attaché principal**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 Vu la délibération en date du 2 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LORANT Nathalie	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

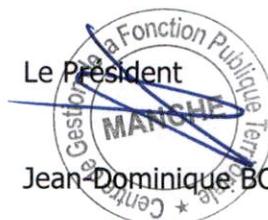
Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO, le 25 juin 2025

Le Président

Jean-Dominique BOURDIN



VILLE DE MORTAIN-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ATTACHES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de attaché principal**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération en date du 30/08/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26/09/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ROYER Annie-Claude	attaché	attaché principal	par ancienneté	1	A compter du 01/06/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

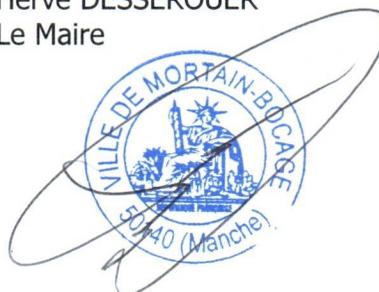
Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à MORTAIN-BOCAGE**Le 12/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Hervé DESSEROUER
Le Maire



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS pour l'accès au GRADE d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2017-902 du 09/05/2017, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FLEJEO Elisabeth	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	par ancienneté	1	
Mme BRIENS Manuella	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	par ancienneté	2	
Mme CAPELLE Emilie	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	par ancienneté	3	
Mme MORIN Marie-Line	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	par ancienneté	4	
Mme LOQUE Valérie	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	par ancienneté	5	

Promouvables :

Nombre de femmes : 9

Nombres d'hommes : 0

Total : 9

Promus :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 0

Total : 5

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 11/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président et par délégation

Le Vice-président, Franck ESNO



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GÉNÉRAUX pour l'accès au GRADE d'infirmier en soins généraux hors classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-1420 du 18/12/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'infirmier en soins généraux hors classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MILAN Béatrice	infirmier en soins généraux	infirmier en soins généraux hors classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 16/04/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 27/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 11/01/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AUBRY Maud	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 1
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX
Le 10/06/2025

Jean-Claude BRAUD
Le Président

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme OLLIVIER-HEBERT Marielle	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
Le 18/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER
Le Maire



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Nive au	Observations
<i>Mme BOULLE Stéphanie</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	après examen professionnel	1	
<i>Mme LE DAIN Magdaléna</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
<i>Mme GOHIN Sabrina</i>	rédacteur principal de 2ème classe	rédacteur principal de 1ère classe	après examen professionnel	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4
 Nombres d'hommes : 0
Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 3
 Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 2 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HEBERT Blandine	rédacteur	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	après examen professionnel	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO, le 25 juin 2025

Le Président

Jean-Dominique BOURDIN



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BENARD Lydie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN

Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BEAUQUET Sabrina	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



COMMUNE DE LE ROZEL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 6 mai 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CAUCHEBRAIS Sylvie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LE ROZEL**Le 06/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Auguste LE BLOND

Le Maire-Adjoint,



MANCHE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 mars 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. OSMOND Sylvain	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

La Directrice Générale informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO

Le 01/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Soizic GUILLARD
La Directrice Générale



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. BERNARD Thierry	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 26/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale





TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2025
--

**Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe**

Le Maire,

- **Vu**, le code général de la fonction publique,
- **Vu**, le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- **Vu**, la délibération n° 2017 X 24 en date du 30 octobre 2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
- **Vu**, l'arrêté n° 2021-175 en date du 1^{er} juin 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026,

Arrête

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau
<i>Mme LEGASTELOIS Christine</i>	rédacteur	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	après examen professionnel	1

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Total : 1

ARTICLE 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

A Saint-James, le 6 juin 2025

Le Maire,



David JUQUIN ★

VILLE DE VALOGNES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des RÉDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 5 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MARIE Agnès	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VALOGNES

Le 11/06/2025

Le Maire



Jacques DOUJELIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ANIMATEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BANSE Adèle	animateur	animateur principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	
Mme LE CHANU Anne	animateur	animateur principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN,
Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ANIMATEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de animateur principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-558 du 20/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. VIARDOT Sébastien	animateur	animateur principal de 2ème classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 18/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER

Le Maire



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BLOMME Ida	assistant de conservation	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 13/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président, Franck ESNOUF



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BAILLARD Anita	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 13/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président, Franck ESNOUF



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025
**CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES
pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme ROULLEY Micheline	assistant de conservation principal de 2ème classe	assistant de conservation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2
Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1
Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE
Le 16/06/2025
Cachet et signature de l'autorité territoriale


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BLOMME Ida	assistant de conservation	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 13/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président, Franck ESNOUF



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BAILLARD Anita	assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 13/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président, Franck ESNOUF



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES pour l'accès au GRADE d'assistant de conservation principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-1642 du 23/11/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. THELLIER Pierre	assistant de conservation	assistant de conservation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE pour l'accès au GRADE d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2012-437 du 29/03/2012, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LE CORRE Olivier	assistant d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	après examen professionnel	1	conditions réunies à compter du 05/02/2025

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 13/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président, Franck ESNOUF



CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de aide-soignant territorial de classe supérieure**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux,
Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 25/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme AVICE Annie	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	1	
Mme LEPLUMEY Caroline	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	2	
Mme LEPLUMEY Pauline	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	par ancienneté	3	Conditions remplies à compter du 24/02/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 5
Nombres d'hommes : 0
Total : 5

Promus :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE
Le 04/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Henri LEMOIGNE
Le Président



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LANDRY Hélène	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 24/10/25

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 12/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président, Franck ESNOUF



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HUE Camille	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN

Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2021-1882 du 29/12/2021, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme JORET Elodie	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	1	
Mme NEEL Estelle	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	2	
Mme VAUTIER Angélique	auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE
Le 27/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025
**CADRE D'EMPLOIS des ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DROGUET Frédéric	éducateur des APS principal de 2ème classe	éducateur des APS principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1
Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1
Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE
Le 16/06/2025
Cachet et signature de l'autorité territoriale


COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2011-605 du 30/05/2011, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. QUINETTE Charly	éducateur des APS	éducateur des APS principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN

Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CAUGNE Patrick	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN

Le Vice-Président, en charge des ressources humaines,



MANCHE HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 mars 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. FERRAND Philippe	technicien principal de 2ème classe	technicien principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

La Directrice Générale informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO
Le 01/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Soizic GUILLARD
La Directrice Générale

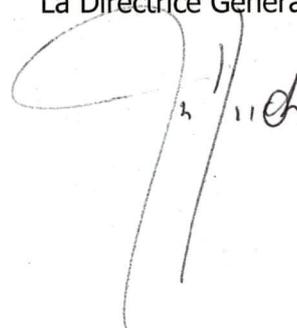


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. VARIN Clément	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/03/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 27/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du 11/01/2008 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/03/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DEBROISE Arnaud	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGNEAUX**Le 10/06/2025**Jean-Claude BRAUD
Le Président

VILLE DE COUTANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu la délibération en date du fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 20/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CHARRIER Jacques	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES

Le 12/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN

Le Maire

VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des TECHNICIENS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de technicien principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2010-1357 du 09/11/2010, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de technicien principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CLEMENT Sylvain	technicien	technicien principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 29 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GUILLEMET Gaëlle	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO, le 25 juin 2025

Le Président

Jean-Dominique BOURDIN



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CUISINIER Christine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme PIOLINE Amélie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
Mme FAUTREL Sylvie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 10

Nombres d'hommes : 0

Total : 10

Promus :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président, Franck ESNOUF



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHAPLAIN Christelle	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme AMIOT Sylvie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 20/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 12/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN
Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 01/10/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COUILLARD Elise	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Le 04/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine HERSENT

Le Maire



COMMUNE D'YQUELON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DENNER Sylvie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à YQUELON**Le 12/05/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Stéphane SORRE

Le Maire



SYNDICAT MIXTE DU PNR DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 2007/57 en date du 26 juin 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 31/12/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DESPLANQUES- CAILLIEZ Clotilde	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CARENTAN LES MARAIS**Le 13/05/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Benoît FIDELIN

Le Président

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Omer (50100)
50500 CARENTAN LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

VILLE DE CONDE-SUR-VIRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 05/08/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPAINTEUR Patricia	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CONDE-SUR-VIRE

Le 06/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Laurent PIEN

Le Maire



VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 23/01/2027 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LE RAY Karine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS

Le 06/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Par délégation
L'Adjoint au Maire
Denis BERTIN

VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HUBERT Emilie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE VALOGNES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d' adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 05/07/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d' adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme COURVAL Lucie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
Mme MAUGER Valérie	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 6

Nombres d'hommes : 0

Total : 6

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VALOGNES

Le 05/06/2025

Le Maire



Jacques COQUELIN

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération en date du 29 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 14 octobre 2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GIRARD Lucille	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
 Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
 Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LO, le 25 juin 2025

Le Président

Jean-Dominique BOURDIN



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GARNON Laurene	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	après examen professionnel	1	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme PIRON Océane	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	après examen professionnel	2	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme HANTRAIS Aurélie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme ALPHONSE-DUPONT Lucile	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	par ancienneté	4	

Promouvables :

Nombre de femmes : 7

Nombres d'hommes : 0

Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 30/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président, Franck TAYEUR

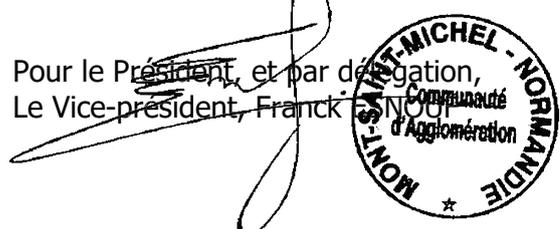


TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme OUTREQUIN Magali	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme GABLIER Juliette	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES

Le 01/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN,
Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPELTIER- DELPHINE Charline	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale





COMMUNE DE DRAGEY-RONTHON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 28 mai 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 02/01/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LOSLIER Anita	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	conditions remplies à compter du 01/08/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DRAGEY-RONTHON**Le 16/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

David GUERLAVAIS

Le Maire



COMMUNE DE LA LUCERNE-D'OUTREMER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme JOSSEAUME Magalie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA LUCERNE-D'OUTREMER
Le 25/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pierre LEBOURGEOIS
Le Maire



COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 01/10/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEMORTELLEC Céline	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme LALLINEC Nathalie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/10/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Le 04/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine HERSENT

Le Maire



VILLE DE BRIX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/10/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 30/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOULY Laure	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme DELACOUR Andréa	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	conditions remplies à compter du 01/09/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRIX**Le 12/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*Sophie BUHOT
Le Maire



VILLE DE CREANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/03/2021 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 16/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PERIER Sara	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CREANCES**Le 01/07/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Henry LEMOIGNE
Le Maire



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Nive au	Observations
Mme YGER Valérie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme BEAUQUET Christine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	2	conditions remplies à compter du 22/05/2025
Mme MARAIS Déborah	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/08/2025
Mme AMAURY Elodie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	conditions remplies à compter du 01/10/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 4
 Nombres d'hommes : 0
Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 4
 Nombres d'hommes : 0
Total : 4

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 26/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE LES PIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 07/12/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DESLANDES Marine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LES PIEUX

Le 01/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine BIHEL
Le Maire



VILLE DE LESSAY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17 mars 2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BIDARD Stéphanie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LESSAY

Le 07/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphanie MAUBE
Le Maire





VILLE DE PÉRIERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération 106/2010 en date du 29/11/2010 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme SOLLIER Emilie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	conditions remplies à compter du 22/05/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

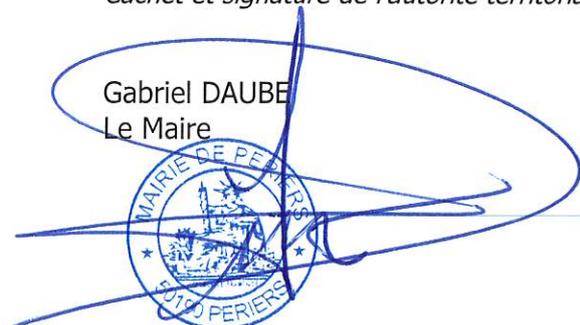
Fait à PÉRIERS

Le 12/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gabriel DAUBE

Le Maire



VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu la délibération fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme GREY Sophy</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

VILLE D'ISIGNY-LE-BUAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 29 octobre 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 29/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme GOLDMUND Martine	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à ISIGNY-LE-BUAT

Le 06/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jessie ORVAIN
Le Maire



COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 17/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 01/10/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. PIOLIN Nils	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

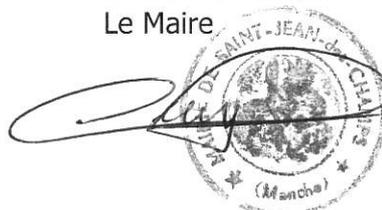
Fait à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Le 04/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine HERSENT

Le Maire



VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 23/01/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MAILLARD Michel	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/02/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS

Le 06/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



Gaëlle FAGNEN
Le Maire

Par délégation
L'Adjoint au Maire
Denis BERTIN

VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION** pour l'accès au **GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEPERTEL Sébastien	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 26/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FOUILLEUL Aurélie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025
Mme LETELLIER Nathalie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. KEROUAS Brendan	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 13/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-Président Franck ESNOUF



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HEBERT Nathalie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme GONET Estelle	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme GILLETTE Elodie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 2

Total : 7**Promus :**

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 0

Total : 3**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 05/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN,
Le Vice-Président chargé des ressources humaines

Signé électroniquement par : Jean Dominique BOURDIN
Date de signature : 05/06/2025
Qualité : Monsieur le Vice-Président chargé des ressources humaines et de la santé

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1693 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu la délibération en date du 17/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 01/10/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PELLERIN Amélie	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme LEMORTELLEC Céline	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

Le 04/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Catherine HERSENT

Le Maire



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme PERRIER Lydia	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président, Franck ESNOUF



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CUQ Mathieu	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 26/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL
NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LETEINTURIER Céline	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation,
Le Vice-président, Franck ESNOUF



VILLE DE VALOGNES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1692 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu la délibération en date du 05/07/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FRANCOIS Catherine	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VALOGNES

Le 05/06/2025

Le Maire



Jacques TOQUELIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/06/2018 et 21/11/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 29/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme MICHEL Patricia	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/10/2025
Mme REYNIER Isabelle	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/10/2025

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes :	2	Nombre de femmes :	2
Nombres d'hommes :	0	Nombres d'hommes :	0
Total :	2	Total :	2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES
Le 02/06/2025

Le Président,
Par délégation,
La Vice-Présidente,
DELPHINE FOURNIER

CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération DEL20250623-34 en date du 23 juin 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 25/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BELLAMY Isabelle	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE**Le 27/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Henri LEMOIGNE

Le Président

Par délégation,

La Vice-Présidente,

Michèle BROCHARD



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération en date du 28/02/2018 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HATTE Virginie	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

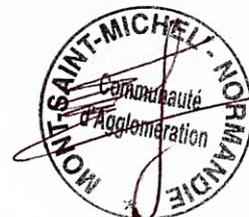
Fait à AVRANCHES

Le 02/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation

Le Vice-président, Franck ESNOUF



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025
**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme CHOQUART Carine	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1
Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1
Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE
Le 26/06/2025
Cachet et signature de l'autorité territoriale


CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE OUEST CENTRE MANCHE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent social principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu la délibération DEL20250623-34 en date du 23 juin 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 25/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BERNARD Agnès	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme QUENAULT Jessica	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
Mme SPETER Véronique	agent social	agent social principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 7
Nombres d'hommes : 0
Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 0
Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA HAYE

Le 27/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Henri LEMOIGNE
Le Président

Par délégation,

La Vice-Présidente,

Michèle BRC L. ARD



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES pour l'accès au GRADE de agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
 Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEPAULOUX Adélaïde	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 0

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES**Le 05/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Dominique BOURDIN,
 Le Vice-Président, chargé des ressources humaines,



VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES
pour l'accès au GRADE d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°92-850 du 28/08/1992, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu la délibération fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme RIESNER Marie	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 05/03/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DESFOURS Valérie	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme GUERIN Dany	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme MOTTIN Anita	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/12/2025
Mme VIDELOUP Virginie	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	par ancienneté	4	conditions remplies à compter du 01/12/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 1

Total : 6

Promus :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 0

Total : 4

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 02/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation
Le Vice-président, Franck ESNOUE



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme LEMARDELE Mireille</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/12/2025
<i>Mme DINCUFF Nathalie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
<i>M. TARDIF Sylvain</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/12/2025
<i>Mme BEUVE Christine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	conditions remplies à compter du 01/12/2025
<i>Mme PERIER-DESHOGUES Valérie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	
<i>Mme FOUCHARD Virginie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	6	
<i>Mme CAMPAIN Françoise</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	7	
<i>Mme BERGERE Stéphanie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	8	
<i>Mme PICQUENARD Karelle</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	9	
<i>Mme AUMONT Stéphanie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	10	
<i>Mme PIQUET Aurélia</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	11	
<i>Mme SALEM Angéline</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	12	

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOURLIER Sylvie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	13	
M. LEMONNIER Thomas	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	14	

Promouvables :

Promus :

Nombre de femmes : 12

Nombre de femmes : 12

Nombres d'hommes : 4

Nombres d'hommes : 2

Total : 16

Total : 14

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES

Le 30/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN

Le Vice-Président chargé des ressources humaines



Signé électroniquement par : Jean-Dominique BOURDIN
 Date de signature : 01/07/2025
 Qualité : Monsieur le Vice-Président chargé des ressources humaines et de la santé

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. PRIEST Sébastien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. MADEC Stéphane	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 5

Total : 6

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 01/07/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/05/2025 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/06/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2024 au 30/05/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HALLEY Florence	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. DUCHEMIN Christophe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

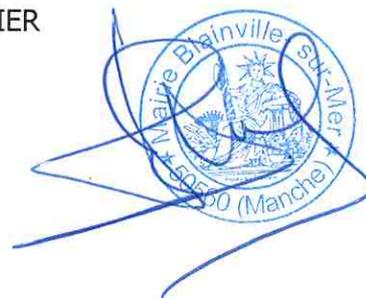
Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BLAINVILLE-SUR-MER

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Louis TEYSSIER
Le Maire



COMMUNE DE CLITOURPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 19/03/2025. fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 06/04/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LE MARINEL Jérôme	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CLITOURPS

Le 11/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Juliette HURLOT
Le Maire



COMMUNE DE LA PERNELLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des **ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu l'arrêté en date du 04/06/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 30/12/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LE MARINEL Jérôme	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LA PERNELLE
Le 11/06/2025

Nicole BRANTHOMME
Le Maire



N. Branthomme

COMMUNE DE TAMERVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 12 novembre 2013 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 26 mai 2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/05/2025 au 30/04/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme <i>LEBIEZ Nathalie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TAMERVILLE**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Jean-Pierre BERTEAUX

Le Maire



COMMUNE DE TEURTHEVILLE-BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 25/06/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 09/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LE MARINEL Jérôme	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à TEURTHEVILLE-BOCAGE

Le 19/06/2025

Le Maire

Joanna ANTOINE



SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. CAUVIN Christophe	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	Conditions remplies à compter du 01/10/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAVIGNY

Le 15/05/2025

Laurent PIEN

Le Président



VILLE DE CONDE-SUR-VIRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 05/08/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. MASURE Laurent	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 3

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CONDE-SUR-VIRE

Le 06/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Laurent PIEN

Maire



VILLE DE COUTANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/07/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. JANVILLE Martin	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 4

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN

Le Maire

VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 23/01/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. FAVRAY Franck	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
M. ARNAUD Yoann	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 3
Nombres d'hommes : 4
Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 2
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS

Le 14/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaëlle FAGNEN
Le Maire



VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>Mme GIRARD Noëlla</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>Mme LEFEVRE Emilie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	
<i>M. LEROY Yoann</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	3	
<i>Mme MARIE Catherine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	4	conditions remplies à compter du 01/07/2025
<i>Mme ROULEAU Valérie</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	5	

Promouvables :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 2

Total : 7

Promus :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 1

Total : 5

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 26/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE LESSAY

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 14/03/2016 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17 mars 2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEVEE Lucien	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
Nombres d'hommes : 1
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à LESSAY

Le 07/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Stéphanie MAUBE
Le Maire

VILLE DE VALOGNES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 05/07/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d' adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. ANDRE Antoine</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	1	
<i>M. MESNIL Dominique</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 4

Nombres d'hommes : 5

Total : 9

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à VALOGNES

le 05/06/2025

Le Maire



Jacques COQUELIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 26/06/2018 et 21/11/2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 29/06/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/06/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LACOMBE Vincent	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :		Promus :	
Nombre de femmes : 0		Nombre de femmes : 0	
Nombres d'hommes : 1		Nombres d'hommes : 1	
Total : 1		Total : 1	

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES
Le 02/06/2025

Le Président,
Par délégation,
La Vice-Présidente,
DELPHINE FOURNIER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 21/12/2020 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEDIORON Marie-Françoise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 3

Total : 5

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AVRANCHES

Le 02/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Pour le Président, et par délégation

Le Vice-président, Franck ESNOUF



COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 16/10/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LACOMBE Joël	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme MONTAIGNE Christelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. LEDOYEN Wilfried	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	
Mme RUALLEM Lolita	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	4	
M. TERRY Benoit	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	5	
Mme LESAUVAGE Marjolaine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	6	

Promouvables :

Nombre de femmes : 5

Nombres d'hommes : 7

Total : 12**Promus :**

Nombre de femmes : 3

Nombres d'hommes : 3

Total : 6**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Fait à COUTANCES****Le 12/06/2025**

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN

Le Vice-Président chargé des ressources humaines

Signé électroniquement par : Jean Dominique BOURDIN

Date de signature : 12/06/2025

Qualité : Monsieur le Vice-Président chargé des ressources humaines et de la santé

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération n° 2019-116 en date du 24 septembre 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11/05/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 15/05/2021 au 14/05/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme DUTERTRE Elise	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme LEMAITRE Véronique	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. VIGOR Patrick	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 2

Total : 4

Promus :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3

Article 2 : Recours

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale





COMMUNE DE DIGOSVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 20 juin 2027 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme HAMEL Amélie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/09/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 0
Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DIGOSVILLE

Le 14/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Serge MARTIN

Le Maire



COMMUNE DE NICORPS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération 2023.03.30.08 en date du 30 mars 2023 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 17/12/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LESAUVAGE Marjolaine	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à NICORPS**Le 01/07/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Yves LEMOUTON

Le Maire



COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DE-CUVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 20 mai 2025 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 12 juin 2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. <i>ESNOUF Loïc</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Promus :**

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-LAURENT-DE-CUVES**Le 13/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Le Maire , Monsieur Franck ESNOUF



COMMUNE D'YQUELON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 10/09/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 28/05/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LEMOINE Sophie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à YQUELON**Le 02/06/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Stéphane SORRE

Le Maire



SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 22/06/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 02/04/2024 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme FOLLIOT Christelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 3

Total : 4**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total :**Article 2 : Recours**

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à CAVIGNY
Le 15/05/2025

Laurent PIEN
Le Président



VILLE D'AGON-COUTAINVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération en date du 30/05/2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 09/11/2023 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2029,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. LEFEVRE Benjamin	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	01/06/2025
Mme LEGRAND Estelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	Conditions remplies à compter du 01/11/2025.

Promouvables :

Nombre de femmes : 2

Nombres d'hommes : 1

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à AGON-COUTAINVILLE**Le 02/07/2025***Cachet et signature de l'autorité territoriale*

Christian DUTERTRE
 Le Maire



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 13/04/2017 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 13/10/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. RENARD Jean-Michel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/03/2025
Mme DANET Elodie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	
M. LEMAITRE Fabien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	3	conditions remplies à compter du 01/11/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 2
Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 1
Nombres d'hommes : 2
Total : 3

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

Le 18/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Denis LEFER
Le Maire



VILLE DE COUTANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/07/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. SCHELLES Vincent	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN

Le Maire

VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 23/01/2027 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 03/06/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BOUDESSEUL Sylvie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à DONVILLE-LES-BAINS

Le 06/05/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Gaëlle FAGNEN
Le Maire

Par délégation
L'Adjoint au Maire
Denis BERTIN



(Handwritten signature of Denis Bertin)

VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025
**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Nive au	Observations
<i>M. LEGOUPIL Thibault</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	après examen professionnel	1	
<i>M. SAINJON Mickaël</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 3

Total : 3
Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2
Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE
Le 16/06/2025
Cachet et signature de l'autorité territoriale


VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu la délibération fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LEFRAS Thierry</i>	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/06/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0
 Nombres d'hommes : 1
 Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0
 Nombres d'hommes : 1
 Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER

VILLE DE VALOGNES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 5 juillet 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 08/04/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d' adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme BERTRAND Virginie	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	
Mme CAUDRON Isabelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 8
Nombres d'hommes : 1
Total : 9

Promus :

Nombre de femmes : 2
Nombres d'hommes : 0
Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

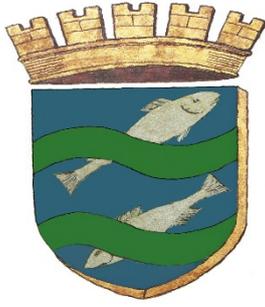
Fait à VALOGNES

Le 05/06/2025

Le Maire



Jacques COQUELIN



ARRETE n° 16-2025

COMMUNE LE MONT-SAINT-MICHEL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 9 juin 2007 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 12/03/2025 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2030,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. NICOLLE Vincent	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	Au 01/07/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 1

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Le Mont Saint Michel, le 6 mai 2025

Le Maire, Jacques BONO

VILLE DE COUTANCES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu la délibération en date du 17/07/2014 fixant les quotas d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 19/05/2022 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
M. DUCHEMIN Yoann	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/12/2025
M. CHOLLOT Pascal	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	

Promouvables :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 3

Total : 3

Promus :

Nombre de femmes : 0

Nombres d'hommes : 2

Total : 2

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à COUTANCES

Le 05/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Jean-Dominique BOURDIN

Le Maire

VILLE DE GRANVILLE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
 Vu la délibération n° 2019-06-88 du 28 juin 2019 fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 29/03/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/04/2021 au 31/03/2027,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme NAVEAU Michèle	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/11/2025

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 1

Total : 2

Promus :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 0

Total : 1

Article 2 : Recours

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à GRANVILLE

Le 16/06/2025

Cachet et signature de l'autorité territoriale



VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**Année 2025****CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'agent de maîtrise principal**

Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
 Vu la délibération fixant les quotas d'avancement de grade,
 Vu l'arrêté en date du 08/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
<i>M. LELANDAIS Jérôme</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	1	conditions remplies à compter du 01/07/2025
<i>Mme RAVENEL Mireille</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	2	conditions remplies à compter du 01/07/2025
<i>M. LEONARD Christophe</i>	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	par ancienneté	3	

Promouvables :

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3**Promus :**

Nombre de femmes : 1

Nombres d'hommes : 2

Total : 3**Article 2 : Recours**

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 3 : Exécution

Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER